



Fédération
culturelle
canadienne-
française

Proposition du secteur des arts et de la culture visant à soutenir et consolider le développement culturel durable de nos milieux en francophonie canadienne et acadienne (2023-2028)

Mémoire déposé par la FCCF dans le cadre des consultations pancanadiennes sur les langues officielles 2022 conviées par la ministre des Langues officielles, l'honorable Ginette Petitpas Taylor

Septembre 2022

450, rue Rideau, bureau 405
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
613-241-8770 fccf.ca

1- Introduction

Ce mémoire avance la proposition concrète du secteur des arts et de la culture en francophonie canadienne et acadienne pour des investissements structurants dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028.

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) est convaincue de l'importance vitale des arts et de la culture pour le mieux-être économique et social de la population canadienne tout entière. Elle est d'autant plus optimiste que le projet de loi C-13 visant la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), présentement à l'étude au Parlement, reconnaît explicitement qu'il s'agit d'un secteur essentiel dans l'optique du développement durable des communautés francophones et acadienne, en vue d'assurer leur pérennité. Les gens de nos milieux dépendent directement de l'action de notre écosystème sur le terrain pour avoir accès à leur culture, pour participer à la façonner et pour la vivre pleinement, en français, en contexte minoritaire.

C'est raliés à cette conviction profonde que la FCCF et son réseau de membres ont pris une part active au processus de consultations nationales ainsi qu'au sommet de clôture, tenus par la ministre des Langues officielles, l'honorable Ginette Petitpas Taylor, dans le but d'alimenter le gouvernement dans l'élaboration du plan d'action à venir.

La FCCF demande à la ministre et au gouvernement de maintenir le pilier « Investir en culture » dans son prochain plan d'action pour les langues officielles et de rehausser les investissements dans son secteur. Sa proposition contenue dans ce mémoire regroupe neuf initiatives concrètes qui auront des effets structurants dans nos milieux, réunies sous deux grands axes d'intervention prioritaires, soit le besoin d'agir sur la santé et la capacité des organismes et sur la construction identitaire en francophonie minoritaire.

Notre but commun n'est rien de moins que d'assurer la pérennité et l'essor des communautés francophones en situation minoritaire. Il n'y a pas de communauté francophone sans un tissu culturel et linguistique pour la soutenir.

2- Quelques mots sur la FCCF

La FCCF est l'unique porte-parole national de l'écosystème artistique et culturel en contexte francophone minoritaire. Pour élever la voix du secteur jusqu'aux plus hautes sphères au pays, la FCCF s'appuie sur un réseau dynamique de 22 membres provinciaux, territoriaux et nationaux engagés et diversifiés qui fournit des services culturels essentiels sur le terrain de la francophonie en milieu minoritaire au Canada.

Grâce à l'*Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire du Canada* qu'elle co-préside avec Patrimoine canadien, la Fédération est en dialogue constant avec les institutions fédérales en arts et culture. Ses partenaires reconnaissent sa légitimité et sa compétence unique pour représenter les arts et la culture émanant des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) et défendre leurs enjeux spécifiques sur la scène nationale. L'Entente permet à la Fédération et à ses membres de mobiliser les parties prenantes à faire un travail de solution sur les besoins du secteur artistique et culturel.

À l'instar des liens étroits qu'elle entretient avec de nombreux partenaires sectoriels et/ou communautaires qui lui confèrent aujourd'hui une capacité d'influence ou d'action appréciables, la FCCF a notamment entrepris plusieurs travaux dans le but d'établir les rapprochements nécessaires entre le secteur des arts et de la culture et le milieu de l'éducation.

L'ambition de créer un réel rapprochement avec le milieu éducatif a entre autres guidé ces dernières années deux importantes initiatives : la mise sur pied d'un programme de microfinancement, intitulé PassepART, visant à accroître et à bonifier l'offre d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales dans les écoles francophones en situation minoritaire ; et La ruchée, une importante initiative de collaboration avec le milieu de l'éducation, ouvrant un vaste chantier sur l'enseignement des arts en milieu scolaire.

Ces deux initiatives manifestent la capacité de la FCCF d'agir sur des enjeux réels, de faire preuve de leadership en posant des actions qui auront des effets structurants, non seulement dans le système scolaire, mais également du côté de l'écosystème artistique et culturel partout au pays.

3- Sommaire de la proposition

- Première visée prioritaire : Agir sur la santé des organismes pour renforcer les capacités de l'écosystème artistique et culturel
 - **Initiative structurante n° 1** : Augmenter les fonds de base pour agir sur la santé des organismes et pour consolider les capacités de l'écosystème
 - **Initiative structurante n° 2** : Augmenter la contribution du gouvernement au Fonds stratégique de la Direction générale des langues officielles (DGLO) : Développement des communautés de langue officielle
 - **Initiative structurante n° 3** : Mettre en place un dispositif de stages rémunérés en milieu de travail dans le secteur artistique et culturel
 - **Initiative structurante n° 4** : S'appuyer sur des données probantes fiables en francophonie canadienne et acadienne et dans le secteur des arts et de la culture, et créer un observatoire de données sur les arts et la culture et en francophonie canadienne
 - **Initiative structurante n° 5** : Renforcer l'accompagnement à l'élaboration de solutions et la coordination stratégique pour améliorer l'efficacité de l'Entente de collaboration
 - **Initiative structurante n° 6** : Prioriser le secteur des arts et de la culture dans le cadre de la stratégie pour soutenir les entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'entremise des agences de développement régional
- Deuxième visée prioritaire : Construction identitaire (angle culture/éducation)
 - **Initiative n° 7** : Bonifier le programme PassepART, qui finance la tenue d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales dans les écoles de langue française
 - **Initiative n° 8** : Prévoir investir dans la mise sur pied d'un centre national d'expertise en enseignement des arts et par les arts en français
 - **Initiative n° 9** : Accroître le financement des établissements postsecondaires pour pérenniser les programmes de formation dans les arts

➤ **PREMIÈRE VISÉE: AGIR SUR LA SANTÉ DES ORGANISMES POUR RENFORCER LES CAPACITÉS DE L'ÉCOSYSTÈME ARTISTIQUE ET CULTUREL**

Initiative structurante n° 1
Augmenter les fonds de base pour agir sur la santé des organismes et pour consolider les capacités de l'écosystème

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE :

En appui au rôle essentiel des organismes artistiques et culturels de nos milieux francophones en contexte minoritaire d'un bout à l'autre du Canada, le prochain plan d'action doit inclure des investissements pour **accroître les fonds de base** qui leur sont consentis.

Il faut non seulement prévoir augmenter les fonds de base des organismes du secteur déjà bénéficiaires des programmes de Patrimoine canadien pour leur permettre d'opérer à un niveau optimal, mais **également financer de manière adéquate et stable de nouveaux clients**, soit des petits groupes indispensables sur le plan de l'offre artistique et culturelle dans nos localités, dont en régions éloignées. Il faut également prévoir le besoin de tenir compte de la hausse progressive de l'indice du coût de la vie sur une base annuelle.

JUSTIFICATIF :

1. La santé organisationnelle de l'écosystème artistique et culturel ainsi que le renforcement permanent de ses capacités doivent primer parmi les objectifs de l'appui gouvernemental au développement et à l'épanouissement de nos communautés pour les cinq prochaines années (2023-2028).
2. C'est tout l'écosystème organisationnel en arts et culture qui doit être consolidé pour déployer ses capacités d'assurer le développement culturel durable de nos communautés. Une analyse de l'environnement du secteur en contexte postpandémique révèle :
 - le besoin de renforcer, de promouvoir et de mieux protéger la langue et la culture française au pays ;
 - l'importance d'agir sur la sécurité linguistique des jeunes et d'engager la relève dans nos organisations ;
 - l'urgence de cheminer de manière concrète sur les plans de la diversité et de l'inclusion et pour être en mesure d'accueillir l'immigration ;
 - la pression importante pour innover et le besoin de tester de nouveaux modes de travail et modèles d'affaires dans le but de reconstruire le milieu et de retrouver nos publics.
3. En milieu minoritaire francophone, la valeur du secteur des arts et de la culture est encore plus fondamentale puisque les effets multiples de ses activités sont directement déterminants de la capacité de nos milieux de vivre en français. Un sondage de la FCCF commandé auprès de la firme Léger en mars 2021 sur l'accessibilité au contenu culturel francophone au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), a révélé que plus des trois quarts des répondants estiment que l'accès aux arts et à la culture en français est essentiel pour la vitalité d'une communauté francophone.¹ À noter que l'enquête a été réalisée auprès de plus

¹ Léger. (2021). *Sondage auprès des Canadiennes et des Canadiens francophones et francophiles*. Fédération culturelle canadienne-française [Distributeur] Récupéré à partir de <https://www.fccf.ca/wp-content/uploads/2022/09/Rapport-Sondage-Leger-FCCF.pdf>.

de 938 répondant.e.s qui s'identifient comme des membres des CFMS. Près de 65 % des répondants ont identifié l'accès aux arts et à la culture comme un défi important que les communautés devront affronter au cours des prochaines années.²

4. Les arts sont un aspect fondamental du sentiment d'appartenance dans les communautés de langue minoritaire. C'est grâce à l'action continue des équipes des organismes de notre écosystème sur le terrain que nos citoyennes et nos citoyens ont accès à leur culture et qu'ils sont en mesure d'y participer et de se retrouver en français.³
5. Le potentiel du secteur des arts et de la culture en tant que vecteur d'accueil et d'inclusion de la diversité à l'échelle locale est aussi une certitude absolue et mérite d'être développé.⁴
6. Le projet de loi C-13 présentement à l'étude par le Parlement, qui a pour but de moderniser la *Loi sur les langues officielles* (LLO), consacre cet état de fait de manière formelle quand il précise à l'article 41 (5) et (6) c) (v) que : « Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives [...] visant à appuyer des secteurs essentiels à l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, notamment [celui] de la culture ». Le prochain plan d'action du gouvernement pour les langues officielles doit miser sur cette intention concrète.
7. Le renforcement des mesures positives prévu à la partie VII de la LLO modernisée nous interpelle directement au sujet de la hausse des fonds de base de nos organismes. La FCCF, ses membres et les membres de ses membres doivent compter sur des moyens adéquats et stables pour bâtir et maintenir ses capacités dans les nouveaux domaines prioritaires suivants :
 - innovation
 - transformation et développement numériques
 - données probantes et recherche
 - diversité/inclusion
 - appui à la stratégie d'immigration francophone
 - rayonnement international et diplomatie culturelle.
8. Il faut veiller à élargir le giron du financement en arts et culture en tant que secteur essentiel. On doit aussi subventionner de petits organismes locaux qui agissent directement sur l'offre artistique et culturelle dans nos milieux, mais qui ne bénéficient pas présentement des programmes de Patrimoine canadien.
9. En juillet 2020, la FCCF dénombrait 129 de ces groupes pouvant combiner des mandats multiples en culture/communautaire/éducation, jusqu'ici exclus du processus d'octroi de fonds de Patrimoine canadien. Ces organisations sont les seules à pouvoir générer les effets d'une offre culturelle en français dans leur localité et pour les petites communautés rurales environnantes. Elles doivent être financées compte tenu de leur rôle unique.

² Léger. (2021). *Sondage auprès des Canadiennes et des Canadiens francophones et francophiles*. Fédération culturelle canadienne-française [Distributeur] Récupéré à partir de <https://www.fccf.ca/wp-content/uploads/2022/09/Rapport-Sondage-Leger-FCCF.pdf>.

³ Hill Strategies Recherche Inc, commandé par la Fédération culturelle canadienne-française. (2022), *Présentation états des lieux des données en francophonie canadienne*.

⁴ Julie Bérubé, Jacques-Bernard Gauthier et Vivek Venkatesh. (2022). *Perspective des milieux culturels quant au rôle des organismes face à l'équité, la diversité et l'inclusion*. EdiConference, <https://ediconference.ca/wp-content/uploads/2022/06/Perspectives-des-milieux-culturels-quant-au-role-des-organismes-face-a-lequite-la-diversite-et-linclusion.pdf>.

10. Le fait de pouvoir compter sur des ressources adéquates et stables est directement lié à la capacité de l'écosystème artistique et culturel de s'outiller face aux transformations de notre société pour être en mesure de :

- agir pleinement pour le développement culturel durable des CFMS au Canada ;
- contribuer à mettre en œuvre les responsabilités que s'est données le gouvernement à cet égard.

ESTIMATION DES COÛTS :

Hausse progressive des fonds de base de l'écosystème artistique et culturel en francophonie canadienne et acadienne

La FCCF demande au Ministère de prévoir, pour les organismes déjà financés, une augmentation initiale des fonds de base de 25 % la première année, puis de 5 % supplémentaires par année. La majoration progressive réclamée est calculée ici à partir des sommes octroyées en 2019-2020 par Patrimoine canadien et son programme Développement des communautés de langue officielle (DCLLO). Il devrait également inclure la hausse de l'indice du coût de la vie qui est également reflétée dans le tableau ci-dessous.

Fonds de base des organismes du secteur

Composantes du financement additionnel	Année 1 25%	Année 2 5%	Année 3 5%	Année 4 5%	Année 5 5%
Montant de base	15 825 754,00 \$	20 375 658,28 \$	22 036 274,42 \$	23 832 230,79 \$	25 774 557,60 \$
Augmentation annuelle	3 956 438,50 \$	1 018 782,91 \$	1 101 813,72 \$	1 191 611,54 \$	1 288 727,88 \$
Sous-total	19 782 192,50 \$	21 394 441,19 \$	23 138 088,15 \$	25 023 842,33 \$	27 063 285,48 \$
Indice au coût de la vie (3%)	593 465,78 \$	641 833,24 \$	694 142,64 \$	750 715,27 \$	811 898,56 \$
Montant total	20 375 658,28 \$	22 036 274,42 \$	23 832 230,79 \$	25 774 557,60 \$	27 875 184,04 \$
Montant total de l'augmentation par année	4 549 904,28 \$	1 660 616,15 \$	1 795 956,37 \$	1 942 326,81 \$	2 100 626,44 \$
Montant total de l'augmentation annuelle cumulative sur 5 ans	4 549 904,28 \$	6 210 520,42 \$	8 006 476,79 \$	9 948 803,60 \$	12 049 430,04 \$

Source de référence : PCH-DCLLO 2019-2020

15 825 754,00 \$

On estime l'augmentation progressive des fonds de base consentis aux organismes du secteur des arts et de la culture à **un total de 12 millions \$ d'investissement supplémentaire pour la durée totale du Plan d'action 2023-2028.**

Hausse du nombre d'organismes qui reçoivent des fonds de base de Patrimoine canadien en soutien à l'offre culturelle/artistique locale

La FCCF demande à Patrimoine canadien d'accroître le nombre de nouveaux organismes (bénéficiaires) qui reçoivent des fonds de base, pour financer davantage de groupes locaux qui contribuent de manière directe à l'offre artistique et culturelle sur le terrain des CFMS.

À l'échelle nationale, on estime le nombre de ces organismes ne recevant pas de financement de base à 130. La demande de la FCCF pour le prochain plan d'action est de viser rejoindre 60% d'entre eux. Ainsi, grâce à ces fonds de base additionnels consentis au secteur des arts et de la culture, **78 organismes locaux** seront en mesure de stabiliser leurs opérations à court terme. Ils compteraient désormais sur un **financement annuel minimum de 50 000 \$/par année**. Ce budget annuel de base leur permettrait au choix, soit de rémunérer une personne à temps plein pour développer, coordonner et communiquer l'offre de services et d'activités culturelles et artistiques dans leur milieu, ou encore, d'embaucher à temps partiel et d'investir ensuite dans le développement de leur programmation. Notre demande pour ces fonds additionnels ainsi que leur indexation au coût de la vie à raison de 3% par année se chiffre à **20 millions \$ sur cinq ans.**

Initiative structurante n° 2
Augmenter la contribution du gouvernement au Fonds stratégique de la direction générale des langues officielles (DGLO) : Développement des communautés de langue officielle

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE :

Le prochain plan d'action doit **investir dans la hausse pérenne du Fonds stratégique** de la Direction générale des langues officielles (DGLO) : Développement des communautés de langue officielle.

L'augmentation demandée pour le Fonds stratégique doit servir à appuyer des initiatives et des projets qui vont **accroître la capacité numérique et la capacité d'innovation** des organismes du secteur, dans un contexte de reconstruction pour la pleine relance de leurs activités. Nous sommes d'avis que l'aspect pluriannuel de cette demande contribue à **une plus grande stabilité**, ce qui permet de mieux **propulser des actions structurantes sur le terrain**.

JUSTIFICATIF :

1. L'écosystème artistique et culturel de la francophonie canadienne et acadienne a besoin de financement supplémentaire pour renforcer sa capacité numérique, diversifier l'offre, préserver et élargir ses publics et permettre à la main-d'œuvre de continuer à créer et à enrichir la collectivité.
2. L'augmentation des fonds destinés aux organismes d'arts et de culture servirait à stimuler la reconstruction du secteur. La pandémie a provoqué une accélération exponentielle de la transition numérique et notre milieu accuse un retard important qui nécessite des investissements pluriannuels. Les artistes, travailleurs culturels et organismes artistiques au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) sont pénalisés par ce retard dans l'appropriation d'outils et savoirs numériques et dans l'accès à ceux-ci. Cela se traduit par des modèles d'affaires obsolètes et des opportunités de croissance perdues.
3. À titre d'exemple, une étude menée par la FCCF auprès de ses 22 membres en janvier 2021 révèle que seules 7 organisations disposent à l'heure actuelle d'un plan de stratégie numérique et moins de 10 comptent parmi leur personnel quelqu'un ayant suivi une formation en numérique (le plus souvent la personne responsable des communications, et non directement des questions numériques).
4. La francophonie culturelle canadienne et acadienne reste aussi trop peu visible sur Internet. Faute d'une découvrabilité suffisante, l'offre culturelle locale, qui est un élément central de la vitalité communautaire, est à la peine dans l'univers numérique. Ainsi, le sondage Léger commandé par la FCCF en mars 2021 montre que seuls 57 % des sondés trouvent facilement des contenus culturels francophones en ligne. Par ailleurs, près de 60 % estiment que le contenu culturel franco-canadien en ligne est créé et diffusé pour les Québécois et Québécoises exclusivement, et à peine 34 % ont l'impression que leur communauté est représentée au sein de ce même contenu.
5. Plus largement, et de façon chronique, l'écosystème artistique et culturel franco-canadien et acadien doit faire face à un manque de ressources humaines et financières et à un isolement qui rend complexe son développement numérique.
6. Cela intensifie l'urgence sur le terrain de former notre main-d'œuvre à l'usage de technologies plus modernes et de compter sur des moyens supplémentaires pour affronter les pressions financières récentes, pour rassurer notre public existant, pour acquérir et fidéliser de nouveaux

publics et pour induire des changements structurants eu égard à la création, la production et la diffusion artistique et culturelle.

7. Une bonification du fonds stratégique nous permettrait d'agir sur ces questions et d'assurer la mise au point de solutions concrètes, adaptées, accessibles et pérennes pour le développement numérique et la découvrabilité territoriale de la francophonie culturelle en situation minoritaire.

ESTIMATION DES COÛTS :

La demande d'augmenter la contribution du gouvernement au Fonds stratégique de Patrimoine canadien (PCH) pour les projets d'innovation et de transformation numérique dans le secteur des arts et de la culture s'élève à **4 millions de plus par année, soit un total de 20M\$ de 2023 à 2028**. Le ministère doit être en mesure de soutenir des projets d'envergure nationale sur une base pluriannuelle pour des effets significatifs et durables. La FCCF estime que le budget annuel de ce fonds stratégique doit être doublé en vue d'agir de manière décisive sur le renforcement des capacités des piliers de notre écosystème artistique et culturel en francophonie canadienne et acadienne.

Initiative structurante n°3

Mettre en place un dispositif de stages rémunérés en milieu de travail dans le secteur artistique et culturel

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE :

Le prochain plan d'action doit nous permettre d'influer sur l'engagement de la génération suivante d'artistes et de travailleurs culturels et d'assurer la formation professionnelle de la relève, en plus de pallier la pénurie de main-d'œuvre qui sévit durement dans nos milieux. C'est pour agir sur ces enjeux prioritaires du développement de nos communautés, nos réseaux et nos organismes que nous demandons au gouvernement de **piloter un dispositif de stages rémunérés en milieu de travail dans le secteur artistique et culturel** en francophonie canadienne et acadienne, destiné aux **étudiants et diplômés ainsi qu'aux nouveaux arrivants**. Le recrutement de ces stagiaires devrait favoriser à la fois les **artistes et travailleurs culturels** et les **personnes issues de la diversité**.

JUSTIFICATIF :

1. Le but double est d'agir sur l'enjeu prioritaire de la pénurie de main-d'œuvre et d'offrir à diverses clientèles des apprentissages expérientiels uniques dans leur milieu, dans un secteur en pleine effervescence en fonction des objectifs professionnels, des intérêts et des aptitudes des travailleurs.
2. Dans le milieu des arts, spectacles et loisirs au Canada, le taux de postes vacants était de 6,8 % en mars 2022, soit le double d'avant la pandémie avec 17 100 emplois à pourvoir.⁵
3. Le recrutement et la rétention des ressources humaines sont au premier rang des défis les plus importants auxquels fait face notre écosystème ; pour nos membres, la réalisation de leur mandat essentiel ainsi que l'offre de leur programmation reposent entièrement sur l'engagement et les capacités des équipes en place.
4. Un investissement dans les ressources humaines du secteur artistique et culturel de la francophonie canadienne aurait un effet stimulant sur l'offre d'activités culturelles dans nos milieux. Le fait de créer plus d'occasions d'emploi en français – soit localement ou grâce aux possibilités du virtuel pour attirer une main-d'œuvre diversifiée et qualifiée provenant d'autres régions – serait une contribution supplémentaire au dynamisme de nos équipes, en plus de favoriser la relève et les liens entre francophones du pays.
5. Le dispositif de stages en virtuel, présentiel ou mode hybride permettra au gouvernement de veiller à renforcer la capacité de nos organismes artistiques et culturels dans la mise en œuvre effective de leur mandat, en plus de les positionner pour agir en tant que fournisseurs d'apprentissages expérientiels de choix en milieu de travail francophone.
6. Le fait de pouvoir offrir ces apprentissages expérientiels en virtuel ou en mode hybride tient compte de l'évolution du marché du travail et mise sur un potentiel peu exploité jusqu'ici. Un rapport statistique sur l'emploi au Canada a démontré qu'en janvier 2021, 32 % des employés âgés de 15 à 69 ans accomplissaient la plupart de leurs heures à domicile, par rapport à 4 %

⁵ Kelly Hill, Hill Strategies Recherche Inc. (2022, 7 juin). *Job vacancy crisis in the arts ? Canadian and provincial data*. Hill Strategies Recherche Inc – Statistical insights on the arts, <https://statsinsights.hillstrategies.com/p/job-vacancy-crisis-in-the-arts>.

en 2016. Ce virage tout récent des réalités du travail aura un effet sur les possibilités d'emploi et les conditions de travail des employés dans les années à venir.⁶

7. Les stages rémunérés en virtuel, présentiel ou mode hybride poursuivront des objectifs distincts en fonction des clientèles ciblées :

- **Étudiants et diplômés** : favoriser la formation professionnelle des étudiants et diplômés, leur intégration au marché du travail en français et la relève au sein des organismes ; contrer le phénomène d'exode des jeunes d'expression française qui sévit dans plus de la moitié des régions francophones et qui a un impact direct sur la pérennité des communautés et l'avenir du fait français. En effet, seulement 53 % des jeunes issus des CFMS restent dans leur région d'origine afin de s'épanouir en français⁷ et le fait de travailler en français figure parmi les raisons principales motivant ce choix.⁸
- **Nouveaux arrivants** : favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants au sein du marché de l'emploi canadien en français dans les CFMS, leur offrir une avenue de choix pour leur intégration économique sur le marché du travail canadien, en plus de contribuer au rattrapage démographique en francophonie canadienne et acadienne. D'autres effets positifs générés par les stages peuvent notamment :
 - mener à l'établissement permanent d'un.e nouvel.e arrivant.e dans son milieu d'accueil⁹ ;
 - renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et la culture d'accueil ;
 - influencer les orientations stratégiques de l'organisme¹⁰.

8. La FCCF s'engage à encourager et à appuyer le recrutement de stagiaires issus de ces catégories en fonction des retombées suivantes pour ces groupes et pour les organismes :

- **Artistes et travailleurs culturels** : favoriser les opportunités d'employabilité pour les artistes et travailleurs culturels de l'écosystème tout en comblant les besoins occasionnés par l'intermittence et la discontinuité de la profession artistique. Le recrutement de cette clientèle permettrait de :
 - Veiller à la reconstruction efficace du secteur en contrant les risques importants pour la survie des organismes (stress, épuisement, pénurie de main-d'œuvre) ;
 - Venir en aide aux artistes et travailleurs culturels ainsi qu'aux organismes les représentant en renforçant leur expertise et leur capacité à offrir les services essentiels à la vitalité artistique et culturelle de nos communautés en situation minoritaire.
- **Personnes issues de la diversité** : favoriser la contribution des personnes issues de la diversité des expressions culturelles et de genre au sein de l'écosystème afin de le rendre

⁶ Statistique Canada. (2021). *Portrait des jeunes au Canada : Rapport statistique / Chapitre 2 : L'emploi des jeunes au Canada*, Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/42-28-0001/2021001/article/00002-fra.htm>.

⁷ La majorité des Canadiennes et Canadiens âgés de 18 à 30 ans et d'expression française aimeraient être davantage « connectés » avec l'ensemble des jeunes francophones au Canada.

⁸ Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. (2015). *Migration des jeunes francophones au Canada*. <https://icrml.ca/en/research-and-publications/references/item/74803-migrations-des-jeunes-francophones-74802>.

⁹ Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, rapport réalisé pour la Société nationale de l'Acadie. (2020). *Attirer, accueillir et retenir. La promotion, le recrutement et la rétention des nouveaux arrivants francophones en Atlantique*. https://immigrationfrancophone.ca/images/documents/Bibliotheque/Rapport_Attirer_accueillir_et_retenir_SNA.pdf, p. 68.

¹⁰ Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. (2021). *Guide sur l'inclusion des personnes issues de la diversité culturelle dans les communautés francophones et acadiennes du Canada*. https://www.immigrationfrancophone.ca/wpcontent/uploads/2022/01/Guide_sur_inclusion_diversite_culturelle_FCFA.pdf, p. 5.

plus inclusif. Parmi les conditions optimales de succès de l'inclusion de la diversité, on doit viser :

- L'amélioration de la capacité des organismes du secteur à se développer, innover et offrir des programmes et des services de haute qualité à ses membres⁷ ;
 - La promotion des différences et d'approches variées dans les rôles et fonctions (gouvernance, gestion, mise en œuvre, participation et engagement) de l'organisation.
9. Afin de maximiser les opportunités pour la clientèle recherchée, le dispositif de stages rémunérés en milieu de travail aurait des critères de flexibilité permettant l'embauche :
- À temps plein et à temps partiel, tout au long de l'année. Cette approche est tenue en compte dans l'estimation des coûts figurant ci-après.
 - Des personnes détenant un visa de travail, y compris les étudiants sans résidence permanente, tout en les enrichissant d'expériences professionnelles facilitant leur intégration au marché du travail canadien.

Enfin, les stages seraient financés à 90 % par le gouvernement et 10 % par les organismes du secteur et pourraient s'échelonner sur 12 mois, à temps plein ou à temps partiel selon les besoins.

10. Qui plus est, en faisant cette incursion dans la collectivité et en travaillant au sein de nos organismes, ces stagiaires vivront une expérience professionnelle et humaine qui les mettra en contact avec la francophonie en contexte minoritaire ainsi qu'avec le secteur des arts et de la culture. Cette expérience les suivra tout au long de leur vie, comme citoyens, consommateurs ou entrepreneurs sensibilisés à la valeur de la culture, et leur servira de repère identitaire et de point d'attache à la communauté.

ESTIMATION DES COÛTS :

Le prochain plan d'action pour les langues officielles doit viser la **création de 30 stages rémunérés en francophonie par année, répartis entre les clientèles ciblées**. Leur placement se ferait dans tout l'écosystème des arts et de la culture en francophonie canadienne et acadienne. Notre estimation des coûts tient compte d'un taux horaire adéquat, d'une période d'embauche à temps plein pour une période de 12 mois, d'une indexation annuelle moyenne du taux horaire au coût de la vie, ainsi que d'un pourcentage alloué aux retenues à la source et aux avantages sociaux. **Le montant total pour cette mesure sur 5 ans se chiffre à 9,5 millions \$.**

Initiative n° 4

S'appuyer sur des données probantes fiables en francophonie canadienne et acadienne et dans le secteur des arts et de la culture, et créer un observatoire de données sur les arts et la culture et en francophonie canadienne

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE :

L'accès du secteur des arts et de la culture et de la francophonie canadienne et acadienne dans son ensemble **aux données** qui les concernent est un enjeu majeur. Nous demandons que le prochain plan d'action projeté des investissements qui feront en sorte :

- 1) **d'augmenter le financement du Compte satellite de la culture**, afin de **mesurer les retombées** des arts et de la culture sur l'économie canadienne en général et pour mieux analyser le secteur en francophonie canadienne et acadienne en particulier ;
- 2) que Statistique Canada compte sur les ressources financières et humaines nécessaires pour lui permettre de générer **un portrait complet et évolutif des données probantes des arts et de la culture en francophonie canadienne** et pour envisager la **création d'un observatoire** sur ce regroupement multidisciplinaire.

JUSTIFICATIF :

1. L'absence de données granulaires et exhaustives dans notre écosystème est criante. Il n'existe pas de répertoire centralisé ou de base de données unique qui permette de dénombrer les artistes et artisans professionnels du secteur au Canada ni en francophonie canadienne. Par exemple, nos recherches jusqu'à présent n'ont déniché aucune étude antérieure sur le financement des arts et de la culture dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Ensuite, s'il est possible d'estimer combien de personnes travaillent dans le domaine culturel francophone à l'aide des réponses sur la langue parlée du recensement, il est pour le moment impossible d'obtenir une évaluation fiable du nombre d'organismes culturels dans ces milieux. Le portrait est morcelé, il faut voir à le compléter.
2. Les forces vives de l'écosystème des arts et de la culture en francophonie canadienne et acadienne, en appui à l'exercice de leur mandat, doivent avoir accès aux données qui les concernent. Cela agit directement sur leur capacité de comprendre et de décrire leurs activités sur le terrain. Compter sur un portrait réel et actualisé de la situation leur permet ensuite de faire des représentations pertinentes pour orienter le développement de politiques publiques et de programmes, pour faciliter la dissémination d'aides particulières au secteur comme en temps de pandémie et pour élaborer des stratégies visant le développement culturel durable de nos milieux.
3. Les institutions fédérales qui doivent rendre des comptes sur leurs responsabilités en matière de langues officielles ont également besoin d'avoir accès à un portrait complet de données granulaires et fiables concernant nos CFSM. Cela leur permet entre autres de tenir compte des réalités du terrain dans la conception des programmes de financement et des politiques publiques qui visent à nous rejoindre de manière équitable.
4. Les bénéficiaires d'une capacité renforcée de Statistique Canada à cet égard sont nombreux. Pensons notamment aux diverses parties prenantes dont les industries culturelles, les organismes de services aux arts, les décideurs politiques, les bailleurs de fonds potentiels, les chercheurs, ainsi que la population canadienne en général : toutes tireraient avantage d'un accès à des données fiables sur le dynamisme artistique et culturel francophone au pays.

5. L'Observatoire de la culture et des communications du Québec constitue un exemple pertinent de production statistique efficace sur le secteur des arts et la culture. Le 29 juin dernier¹¹, l'Observatoire publiait un portrait de l'évolution de statistiques clés de la culture au Québec. Cette capacité de fournir des données précises et fiables sur la réalité socioéconomique de notre secteur doit être acquise par le gouvernement fédéral en appui à son engagement pour le développement et la pérennité de la francophonie canadienne et acadienne.

ESTIMATION DES COÛTS :

Nous estimons que le prochain plan d'action doit **prévoir un investissement de 500 000 \$ par année sur cinq ans, pour un total de 2 500 000 \$**. Ces fonds permettraient d'une part d'obtenir les ressources humaines nécessaires afin de **renforcer la collecte et de l'analyse des données**. D'autre part, le financement fournirait des ressources additionnelles pour l'élaboration et la mise en application de **projets structurants** quant à la collecte, l'uniformisation et la **centralisation des données** employées par les différentes agences du portefeuille de Patrimoine canadien œuvrant au développement pérenne des CFMS.

¹¹ Gouvernement du Québec – Institut de la statistique du Québec. (2022). *Évolution de statistiques clés de la culture et des communications, Québec*, Statistique.quebec.ca, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/evolution-de-statistiques-cles-de-la-culture-et-des-communications-quebec>.

Initiative n° 5
Renforcer l'accompagnement à l'élaboration de solutions et la coordination stratégique pour améliorer l'efficacité de l'Entente de collaboration

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE :

Le ministère doit prévoir investir pour **améliorer la coordination stratégique de l'Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire**, dans le but de fournir un **accompagnement concret à l'élaboration de solutions par les partenaires et faciliter l'accès des groupes de travail de l'Entente aux données probantes** qui les concernent. À noter qu'un processus d'évaluation de cette entente est présentement en cours et que celle-ci est appelée à être renouvelée en 2023.

JUSTIFICATIF :

1. Rappelons que l'Entente de collaboration a pour objet de renforcer la concertation et de consolider la collaboration entre les participants pour favoriser, dans la poursuite de mesures positives reliées aux arts et à la culture, l'épanouissement des minorités francophones et acadiennes du Canada et pour promouvoir leur contribution à la richesse culturelle et artistique du pays.¹²
2. Dans le cadre de leurs mandats, les signataires (la FCCF, Patrimoine canadien, le Conseil des arts du Canada, le Centre national des arts, l'Office national du film, Téléfilm Canada et la Société Radio-Canada) entendent agir de manière individuelle – ou collective lorsque possible – pour répondre aux enjeux du milieu artistique et culturel des CFMS. Ils visent à développer les capacités du secteur en francophonie canadienne afin qu'il rayonne davantage ici et ailleurs.¹³
3. Au-delà de la coordination des mécanismes de l'Entente, dont la tenue des groupes de travail (arts médiatiques, arts visuels, chanson-musique, édition et théâtre) et des bilatérales, la FCCF a relevé, lors du processus d'évaluation en cours, le besoin d'une gestion stratégique des contenus (par ex : fournir des données probantes du secteur et des appuis à la recherche sur une base continue) et d'un accompagnement concret auprès des intervenants au travail de solutions. Avec cette mise à niveau, nous pourrions atteindre des résultats qui dépassent la sensibilisation des partenaires et le partage d'informations. Notre but commun est de faire progresser le développement culturel durable des CFMS par la mise en place de mesures positives en soutien au secteur et de faire cheminer l'accès de nos organismes à un financement équitable.
4. Dans cette optique, l'Entente de collaboration doit permettre aux partenaires, dont ceux des divers groupes de travail, de compter sur des données probantes et sur un travail d'analyse en continu pour mieux les outiller et les accompagner dans l'élaboration de solutions.
5. Des fonds supplémentaires accordés à la FCCF à même sa programmation lui fourniraient les moyens d'embaucher des ressources à temps plein en vue d'améliorer la coordination stratégique globale de l'Entente et de renforcer de manière concrète l'élaboration de solutions

¹² Gouvernement du Canada. (2020). *Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire du Canada 2018-2023*, Canada.ca, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/ent-collab-minor-2018-23.html>.

¹³ *Ibid.*

par les partenaires, notamment par un appui dynamique aux groupes de travail. L'ajout du montant demandé contribuera de manière certaine à répondre à l'objectif préliminaire ressorti de l'évaluation en cours de l'Entente, soit d'accroître son efficacité.

ESTIMATION DES COÛTS :

Les coûts de ce renforcement nécessaire sont estimés à 125 000 \$, soit un budget annuel de 25 000 \$ pour chacun des cinq groupes de travail. Sur cinq ans, notre demande d'appui aux groupes de travail s'élève à **625 000\$**. Cela inclut un **appui à la recherche et à l'analyse des données probantes**, ainsi que la possibilité de participer à des **ateliers, des formations ou des conférences**.

Pour améliorer la coordination stratégique globale de l'Entente, nous demandons l'octroi de deux ressources à temps plein – à même les fonds de programmation de la FCCF – ce qui servira à fournir un **accompagnement concret à l'élaboration de solutions par les partenaires**. On estime le coût de cette majoration pour accroître l'efficacité de l'Entente à environ 200 000 \$/an, soit **1 million \$** sur cinq années.

Initiative n° 6

Prioriser le secteur des arts et de la culture dans le cadre de la stratégie pour soutenir les entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'entremise des agences de développement régional

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE :

Inclure le secteur des arts et de la culture dans la stratégie pour soutenir les entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) par l'entremise des agences de développement régional.

JUSTIFICATIF :

1. La ministre des Langues officielles et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) a reçu dans sa lettre de mandat la directive de : « Créer une stratégie pour soutenir les entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'entremise des agences de développement régional ». Elle doit impérativement prioriser le secteur des arts et de la culture dans le cadre de cette stratégie, étant donné son impact tant économique que social en contexte francophone minoritaire.
2. Les données fournies ci-après démontrent toute la gravité des enjeux économiques et de l'emploi dans le secteur des arts et de la culture dans son ensemble, particulièrement en francophonie canadienne et acadienne.
3. Selon une évaluation réalisée au printemps 2019 par Statistique Canada, la culture représentait 2,7 % du PIB canadien en 2017 (53,1 milliards de dollars) et était à la source de plus de 665 000 emplois, équivalant à 4 % de tous les emplois au Canada.
4. Seulement en francophonie canadienne, selon un rapport commandé par la FCCF en 2020 pour évaluer les impacts économiques du secteur¹⁴, les retombées estimées des arts et de la culture sont de l'ordre de 1,16 milliard de dollars par année. À l'extérieur du Québec, plus de 26 000 emplois nécessitant l'utilisation du français sont directement liés au secteur des arts et de la culture.
5. Les données les plus récentes, datant de 2016, montrent que le revenu médian des artistes francophones hors Québec était de 27 700 \$, 39 % de moins que celui de l'ensemble des travailleurs francophones hors Québec, et que plus globalement, le revenu médian des artistes était 44 % plus faible que celui du reste de la population active canadienne¹⁵. Œuvrer à résorber cet écart s'inscrit donc dans les objectifs principaux du mandat confié au ministère quant à la mise en place d'une stratégie pour soutenir les entrepreneurs des CLOSM.
6. Le secteur canadien des arts, du spectacle et des loisirs a été le plus durement touché économiquement durant la pandémie : le nombre d'emplois est passé de 450 500 en 2019 à 336 100 en 2020, soit une baisse de 25,4 %. Le nombre total d'heures effectivement travaillées

¹⁴ Brynaert Brennan & Associé.e.s, étude commandée par la Fédération culturelle canadienne-française. (2020). *Les retombées économiques du secteur de la culture : une estimation des retombées économiques du secteur de la culture dans les communautés francophones en situation minoritaire et les collectivités canadiennes*, 37 pages.

¹⁵ Hill Strategies Recherche Inc. (2019, 27 novembre). *Profil statistique des artistes au Canada en 2016 (avec des données sommaires sur les travailleurs culturels)*, Hill Strategies Recherche Inc., <https://hillstrategies.com/resource/profil-statistique-des-artistes-au-canada-en-2016/?lang=fr>.

dans le domaine a diminué de 36,6 % en 2020. Quant aux organismes et entreprises du secteur, ils ont enregistré une diminution de revenus d'au moins 30 %.¹⁶

7. La capacité accrue des organisations du secteur artistique et culturel à demeurer compétitives sur le marché de l'emploi est directement liée à la capacité de créer de bons emplois et de permettre aux économies locales de nos communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) de se développer et de participer pleinement à la vie économique canadienne.
8. La ministre doit voir à prioriser le secteur artistique et culturel parmi les domaines d'intervention clés de sa stratégie économique. Le développement économique régional doit appuyer de manière structurante le développement des arts et de la culture dans nos milieux, contribuant ainsi à la création d'emplois et au mieux-être social et économique de nos communautés en situation minoritaire.

¹⁶ Hill Strategies Recherche Inc. (2020, 29 janvier). *Diversité démographique des artistes au Canada en 2016*, Hill Strategies Recherche Inc., <https://hillstrategies.com/resource/diversite-demographique-des-artistes-au-canada-en-2016/?lang=fr>.

➤ **DEUXIÈME VISÉE : CONSTRUCTION IDENTITAIRE (ANGLE CULTURE/ÉDUCATION)**

Initiative n° 7
Bonifier le programme PassepART, qui finance la tenue d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales dans les écoles de langue française

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE :

Le prochain plan d'action doit reconduire le programme de microfinancement PassepART et augmenter ses ressources pour, d'une part, **rejoindre la totalité des écoles dans nos milieux** chaque année, et d'autre part, prévoir des **frais pour la coordination des activités** par les organismes communautaires qui sont bénéficiaires et pour la **gestion du programme** par la FCCF.

JUSTIFICATIF :

1. PassepART est issu du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 et financé par le Fonds d'action culturelle communautaire (FACC), dont l'administration a été confiée à la FCCF par le ministère du Patrimoine canadien. Lancé en septembre 2019, le programme favorise la création de nouvelles expériences en français pour les jeunes au moyen d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales. Cette initiative pancanadienne encourage les partenariats entre les écoles francophones en situation linguistique minoritaire et les organismes artistiques, culturels et communautaires, grâce au microfinancement d'activités en milieu scolaire.
2. Le succès du programme PassepART est indéniable, comme en témoigne le fort taux de participation chaque année. En dépit de la pandémie, plus d'une centaine d'organismes et d'artistes ont pu transporter leurs salles de spectacle, virtuellement et en présentiel, dans les écoles francophones en situation linguistique minoritaire, offrant ainsi aux élèves de continuer à bénéficier d'activités en français aussi intéressantes que ludiques. Depuis sa création, PassepART a versé plus de 3 millions de dollars en microsubventions et a permis de rejoindre 94 % des écoles admissibles et plus de 290 000 jeunes. Son succès s'est renouvelé année après année, atteignant des résultats remarquables sur le plan de la participation et du nombre d'élèves touchés, une issue prometteuse qui découle directement des retombées des activités artistiques et culturelles organisées en contexte scolaire.

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des données du programme depuis son lancement.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Organismes bénéficiaires	146	120	117
Écoles touchées	680/723	664/740	706/748
Pourcentage des écoles admissibles	94 %	90 %	94 %
Nombre d'activités	393	417	460
Élèves rejoints	80 000	107 000	105 000
Financement accordé	1 083 000 \$	1 056 500 \$	1 124 500 \$

3. Un autre élément de succès du programme PassepART réside dans son processus d'évaluation. En effet, un comité pancanadien d'experts composé de chercheurs et chercheuses universitaires a mis en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des retombées afin de déterminer les conséquences à court et moyen terme des microsubventions chez les communautés en ayant bénéficié. Diverses approches ont été utilisées pour analyser les résultats : une analyse qualitative de contenu, des sondages ainsi que des entretiens semi-

dirigés avec les différentes parties prenantes du programme. La mise en œuvre du cadre d'évaluation est en cours et les conclusions seront disponibles en juin 2023. Néanmoins, les données déjà collectées démontrent une avancée vers l'atteinte des résultats escomptés de PassepART.

4. Grâce au programme PassepART :

- **Les élèves de la maternelle à la 12^e année témoignent de la richesse et de la diversité de l'expression culturelle, artistique et patrimoniale de la communauté de langue officielle en situation minoritaire, permettant de construire/consolider une identité francophone et de développer un sentiment d'appartenance à la francophonie sous ses multiples facettes.**

L'atteinte de ce résultat se vérifie par le nombre d'élèves touchés (plus de 290 000) par le programme d'une part, et d'autre part, par la diversité des activités offertes. Il est ressorti de l'analyse du contenu des demandes que la construction identitaire est souvent présente dans les activités patrimoniales et dans celles qui visent une réflexion de la part des jeunes sur la communauté francophone à laquelle ils et elles appartiennent. Par exemple, les bénéficiaires invitent fréquemment les élèves à comprendre leur histoire et à se situer vis-à-vis de celle-ci.

- **Les CFMS ont accès à une offre accrue d'activités culturelles, artistiques et patrimoniales.**
- **Les collaborations viables entre les groupes communautaires et les écoles ont foisonné à l'échelle du pays, ce qui a pour effet de contribuer à l'élargissement de l'espace francophone.**

La collaboration avec des partenaires artistiques en milieu scolaire est réalisée sous différentes formes. Tandis que plusieurs écoles invitent des artistes à offrir des ateliers thématiques en personne ou en ligne, d'autres établissent cette collaboration en concevant ensemble des activités à proposer. L'atteinte de ce résultat est soutenue par la mobilisation de partenaires désignés, appelés *Champions* dans tout le système scolaire, qui favorisent la réussite de PassepART.

ESTIMATION DES COÛTS :

Notre demande vise à faire en sorte que le programme PassepART soit non seulement maintenu pendant les cinq ans du prochain plan d'action pour les langues officielles, mais qu'on veuille à le bonifier afin de **multiplier ses impacts**. L'augmentation demandée se veut une réponse aux trois considérations suivantes :

- En premier lieu, la bonification du soutien financier à ce programme doit nous permettre de **rejoindre 100 % des écoles francophones en situation minoritaire**, pour offrir à plus d'élèves des occasions de vivre des activités culturelles, artistiques et patrimoniales. Le coût de cette première partie s'élève à **6 millions \$ sur 5 ans**.
- En second lieu, la bonification demandée nous permettra d'accorder 15 % du montant des microsubventions aux organismes communautaires pour des **frais de coordination**, ce qui représente un investissement supplémentaire de **900 000 \$ sur 5 ans**. En effet, coordonner la mise en œuvre d'activités PassepART dans les écoles peut alourdir le travail des organismes qui manquent déjà de ressources ; ce montant servira à soulager le fardeau financier occasionné par les tâches de coordination liées à PassepART.
- Finalement, l'augmentation demandée vise à payer la hausse des frais de **gestion du programme** par la FCCF. Ce montant supplémentaire s'élève à 1,8 millions \$ sur 5 ans.

Le montant total demandé pour mener à bien la bonification en trois temps du programme de microfinancement PassepART est de **9 millions \$ sur 5 ans**.

Initiative n° 8
Prévoir investir dans la mise sur pied d'un centre national d'expertise en enseignement des arts et par les arts en français

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE :

Forte de la réponse positive qu'elle vient d'obtenir concernant le financement de la phase 2 de son projet de laboratoire d'éducation artistique en français *La ruchée*, la FCCF demande que le nouveau plan d'action prévoie un engagement du gouvernement d'appuyer la **création d'un centre national d'expertise pour l'enseignement des arts et par les arts en français**.

JUSTIFICATIF :

1. La mise en place d'un centre national d'expertise pour l'enseignement des arts et par les arts en français permettra l'accès de toute la francophonie canadienne et acadienne aux services spécialisés en appui à l'enseignement des arts, afin de contribuer à renforcer la construction identitaire et pour lutter contre la pénurie de personnel enseignant dans les conseils scolaires de langue française.
2. L'enseignement des arts par les arts contribue directement au développement et à la consolidation de l'identité et à la vitalité culturelle francophone, tant des étudiantes et des étudiants que de nos communautés.
3. L'UNESCO, leader incontestée sur ces questions sur la scène internationale, nous le confirme dans ses travaux : « Une éducation artistique de qualité apporte une contribution essentielle à la constitution d'une main-d'œuvre créatrice et innovante, à la promotion et à la conservation de l'identité et du patrimoine, ainsi qu'au développement de la responsabilité sociale et à la lutte contre le décrochage scolaire. »¹⁷
4. Lors de la semaine internationale de l'éducation artistique tenue en mai 2020, l'UNESCO a rappelé que : « L'art, dans toute sa diversité, est une composante essentielle d'une éducation globale pour le plein épanouissement de l'individu. Aujourd'hui, les compétences, les valeurs et les comportements promus par l'éducation artistique sont plus que jamais primordiaux. Ces compétences – la créativité, la collaboration et la résolution imaginative de problèmes – développent la résilience, nourrissent l'appréciation de la diversité culturelle et la liberté d'expression, et cultivent l'innovation et l'esprit critique. Vecteur de dialogue au sens le plus noble du terme, l'art est un accélérateur d'inclusion sociale et de tolérance pour nos sociétés multiculturelles et connectées. »
5. Cette déclaration internationale sur la reconnaissance du caractère essentiel de l'éducation artistique nous ramène à l'importance de faire face aux enjeux criants du développement durable des CFSM. Le poids démographique des personnes d'expression française poursuit son dangereux déclin : de 2001 à aujourd'hui, la francophonie en situation minoritaire est passée de 4,4 à 3,3 % de la population canadienne.¹⁸
6. Proportionnellement, l'immigration francophone demeure bien inférieure à la population d'expression française au pays. Les admissions de résidents permanents francophones ont

¹⁷ UNESCO, Seconde conférence mondiale sur l'éducation artistique, Séance de clôture, Rapport final du professeur Landry O'Farrell, Séoul, 28 mai 2010.

¹⁸Lombardo, I. (2022, 18 août). La francophonie minoritaire en perte de vitesse. *Francopresse*. <https://francopresse.ca/2022/08/18/la-francophonie-minoritaire-en-perte-de-vitesse/>.

dépassé le seuil des 2 % à seulement deux reprises, en 2019 et en 2020, avant de redescendre à 1,95 % en 2021.¹⁹

7. Le phénomène d'exode est beaucoup plus répandu chez les francophones issus des communautés en situation minoritaire. En effet, les personnes qui ont étudié en français et ont obtenu un diplôme en 2015 avaient migré vers une autre province (27,5 %) près de trois fois plus souvent que celles qui ont étudié seulement en anglais (10,3 %)²⁰.
8. Notre demande pour la création d'un centre national d'expertise permettra également d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour le recrutement et la rétention des enseignants. Le recrutement et la rétention de personnel formé dans l'enseignement des arts en appui au renforcement identitaire auront des retombées positives significatives sur le développement culturel durable et la pérennité de nos CFMS, en vue de contrecarrer l'érosion démographique et l'insécurité linguistique.
9. La mise sur pied d'un centre national d'expertise en enseignement des arts en français qui offre des services d'accompagnement spécialisés pour développer et élargir les compétences de nos enseignantes et enseignants actuels et futurs aura un effet levier sur la construction identitaire des jeunes de nos milieux et sur le renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté.

ESTIMATION DES COÛTS :

Nous anticipons que la conduite de la phase 2 du projet La ruchée permettra à la FCCF d'élaborer un plan d'affaires et d'investissement détaillé. C'est l'année 3 du prochain plan d'action qui serait visée pour des investissements supplémentaires, soit à partir de l'exercice 2025-2026.

¹⁹ Sociopol, étude commandée par la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. (2022).- *Faire le point sur la cible en immigration francophone - Bilan, enjeux et pistes d'action*. https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2022/04/2022-02_Rapport-FCFA-Sociopol-cibles.pdf.

²⁰ Sociopol, préparé pour le ministère du Patrimoine canadien. (2021). *Études postsecondaires dans la langue de la minorité - Portrait et analyse des enjeux*. <https://icrml.ca/fr/references-2/download/218/83831/47?method=view>.

Initiative n° 9
Accroître le financement des établissements postsecondaires pour pérenniser les programmes de formation dans les arts

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE :

Le prochain plan d'action doit investir pour **augmenter le financement des établissements postsecondaires**, entre autres pour faire en sorte de **pérenniser les programmes de formation initiale et spécialisée dans les arts**.

JUSTIFICATIF :

1. En appui à la construction identitaire, les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire doivent contribuer à enrichir le terreau culturel dans lequel ils ont pris racine et veiller à pouvoir recruter, former et fidéliser des effectifs supplémentaires au sein de nos communautés. Il est crucial dans cette optique de trouver des façons de répondre aux besoins du milieu artistique et culturel de ces communautés. Il n'y a pas de collectivité francophone sans un tissu culturel et linguistique pour la soutenir.²¹
2. Dans son mémoire déposé au printemps dernier, *Les arts et la culture au cœur d'une réflexion sur l'éducation postsecondaire en français*, la FCCF a exprimé son appui à l'augmentation du financement du postsecondaire et allumé des pistes importantes sur lesquelles s'engager collectivement.
3. « Les établissements postsecondaires sont des piliers de leurs communautés et du continuum de l'éducation en français. Leur pérennisation passe nécessairement par leur ancrage dans les besoins des communautés » a déclaré Lynn Brouillette, présidente-directrice générale (PDG) de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) au moment de lancer les forums citoyens organisés par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, dans le cadre des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire.²²
4. La première contribution attendue des établissements postsecondaires serait de garantir et de voir à consolider l'offre des programmes qui permettent de former des artistes et des spécialistes des arts et de la culture dans nos milieux. Outre la professionnalisation des artistes, ces établissements doivent accentuer la formation de personnel enseignant dans le champ de l'éducation artistique et, plus largement, jouer un rôle accru dans la vie artistique et culturelle environnante.²³
5. Les établissements postsecondaires des CFMS cherchent à contribuer explicitement, d'une part, au développement et à l'épanouissement des populations qu'ils servent et, d'autre part, à la vitalité de la langue française et du bilinguisme. C'est à la lumière de la mission sociétale et

²¹ Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). (2021) *Les arts et la culture au cœur d'une réflexion sur l'éducation postsecondaire en français* [Mémoire déposé par la Fédération culturelle canadienne-française FCCF], <https://www.fccf.ca/wp-content/uploads/2022/04/MEMOIRE-Les-arts-et-la-culture-au-coeur-dune-reflexion-sur-leducation-postsecondaire-en-francais.pdf>, p.3.

²² Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. (2021, 22 septembre). *Communiqué – Coup d'envoi aux États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire*, FCFA du Canada, <https://fcfa.ca/coup-denvoi-aux-etats-generaux-sur-le-postsecondaire-en-contexte-francophone-minoritaire/>.

²³ Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). (2021) *Les arts et la culture au cœur d'une réflexion sur l'éducation postsecondaire en français* [Mémoire déposé par la Fédération culturelle canadienne-française FCCF], <https://www.fccf.ca/wp-content/uploads/2022/04/MEMOIRE-Les-arts-et-la-culture-au-coeur-dune-reflexion-sur-leducation-postsecondaire-en-francais.pdf>, p.8-9.

culturelle de ces établissements postsecondaires qu'il est possible de mieux comprendre leur concours à la pérennité sociale et économique des communautés qu'ils servent et du Canada dans son ensemble.²⁴

6. Des recherches indiquent que « l'apport institutionnel des collèges et des universités à des expériences de socialisation significatives est important sur les plans individuel et collectif parce qu'il renforce l'attachement linguistique »²⁵. Sur le même sujet, une analyse de Pilote et Joncas (2016) illustre que la population étudiante francophone qui a reçu une éducation universitaire en français a un sentiment d'appartenance à la minorité linguistique considérablement plus élevé en comparaison des francophones qui ont poursuivi des études en anglais.²⁶
7. En plus des formations accréditées, les établissements postsecondaires de la francophonie, en particulier les collèges, offrent une vaste gamme de services – éducatifs ou autres – en français. Il s'agit, dans plusieurs cas, des seules institutions à fournir des opportunités de développement des compétences essentielles, de formation continue et de développement professionnel en français dans les régions qu'elles servent.²⁷
8. L'offre actuellement limitée de programmes dans le domaine artistique et culturel est non seulement dommageable à l'essor de notre milieu, mais elle affecte, par ricochet, la vitalité culturelle et linguistique des communautés francophones et l'avenir même des établissements postsecondaires qui les servent.²⁸

ESTIMATION DES COÛTS :

La hausse du financement des établissements postsecondaires en contexte minoritaire francophone est nécessaire dans un prochain plan d'action pour les langues officielles et ces investissements doivent inclure la pérennisation des programmes de formation initiale et spécialisée dans les arts.

²⁴ Sociopol, préparé pour le ministère du Patrimoine canadien. (2021). *Études postsecondaires dans la langue de la minorité - Portrait et analyse des enjeux*. <https://icrml.ca/fr/references-2/download/218/83831/47?method=view>.

²⁵ Johanne Jean-Pierre, "Le rêve inachevé d'étudier et de socialiser en français en toute sécurité linguistique : les perspectives d'étudiants franco-ontariens", *Canadian Journal of Higher Education / Revue canadienne d'enseignement supérieur*, Volume 47, Numéro 3, 2017, p.120-135.

²⁶ Annie Pilote et Jo-Anni Joncas, "La construction identitaire linguistique et culturelle durant un programme universitaire d'éducation en français en milieu minoritaire", *Minorités linguistiques et société*, Numéro 7, 2016, p.142-169.

²⁷ Sociopol, préparé pour le ministère du Patrimoine canadien. (2021). *Études postsecondaires dans la langue de la minorité - Portrait et analyse des enjeux*. <https://icrml.ca/fr/references-2/download/218/83831/47?method=view>.

²⁸ Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). (2021) *Les arts et la culture au cœur d'une réflexion sur l'éducation postsecondaire en français* [Mémoire déposé par la Fédération culturelle canadienne-française FCCF], <https://www.fccf.ca/wp-content/uploads/2022/04/MEMOIRE-Les-arts-et-la-culture-au-coeur-dune-reflexion-sur-leducation-postsecondaire-en-francais.pdf>, p.3.